



Signature des enfants pour vendre ma maison

Par **botcazou**, le **10/01/2009** à **18:26**

combient d'enfant doive signer pour vendre ma maison en sachant que j'ai 5 enfants il y a q'un enfant qui veut la vendre

Par **Marion2**, le **10/01/2009** à **18:32**

[fluo]BONJOUR,[/fluo]

Votre maison est à votre nom ou à votre nom et au nom de votre épouse ?

Si c'est le cas et que votre épouse est décédée, *Il faut la signature de TOUS les enfants.*

Par **peuimporte**, le **17/03/2009** à **16:20**

Nous avons vécu la même situation au décès de mon père. Nous sommes 5 frères et soeur et l'un d'entre nous voulait absolument vendre. Nous ne souhaitions pas mettre maman à la rue et nous considérions (les 4 autres) que cette maison ne pouvait pas être à nous du tps de "vivant" de maman.

Nous avons donc fait acter devant le notaire :

_ que l'un d'entre nous récupérerait sa part et qu'il devenait de ce fait non éligible, sur cette même somme, sur le reste de l'héritage après décès de ma mère

_ que nous laissions plein usufruit à maman jusqu'à ce que ELLE en décide autrement

Eh oui, l'argent fait faire bien des choses. Honte à ceux qui le font passer avant toute moralité

Par **micimmo**, le **27/05/2009** à **14:20**

Bonjour,

Vous pourrez trouver des informations législatives sur les successions sur ce site :
<http://www.micimmo.com/juridique/pratique/successions/>